

**Président**

Pierre-Jean CRASTES

**Membres présents**

ARCHAMPS  
BEAUMONT  
BOSSEY  
CHENEX  
CHEVRIER  
COLLONGES-SOUS-SALEVE  
DINGY-EN-VUACHE  
FEIGERES  
JONZIER-EPAGNY  
NEYDENS  
PRESILLY  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS  
SAVIGNY  
VALLEIRY  
VERS  
VIRY  
VULBENS

A. RIESEN  
M. GENOUD  
  
P-J. CRASTES  
A. CUZIN  
V. LECAQUE, P. CHASSOT  
E. ROSAY  
M. GRATS  
M. MERMIN  
C. VINCENT  
L. DUPAIN  
V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, J-C. GUILLON  
B. FOL  
A. MAGNIN  
J. LAVOREL  
L. CHEVALIER, F. de VIRY

**Membre représenté**

M. de SMEDT par P-J. CRASTES

**Membres absents**

S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI, F. BENOIT

**Secrétaire de séance**

Carole VINCENT

**Quorum**

12

**Invité**

N. DUPERRET

**Membres de l'Administration**

N. KISMOUNE, Directeur général des services  
A. PELTAN, Responsable du service Transition écologique  
N. BUFFET, Chargée de mission Biodiversité et Agriculture  
R. MICHAUX, Chargée de mission Planification territoriale

**ORDRE DU JOUR**

|                                                                      |          |
|----------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I. Désignation d'un secrétaire de séance.....</b>                 | <b>2</b> |
| <b>II. Information / débat .....</b>                                 | <b>2</b> |
| <b>1. Administration.....</b>                                        | <b>2</b> |
| <b>a. Politique sportive : présentation des préconisations .....</b> | <b>2</b> |
| <b>2. Transition écologique.....</b>                                 | <b>4</b> |

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| a. <b>Projet alimentaire territorial : portage et financement des actions à effort faible à modéré</b> | 4  |
| <b>3. Aménagement</b>                                                                                  | 5  |
| a. <b>Service commun PLU</b>                                                                           | 5  |
| <b>4. Mobilité</b>                                                                                     | 5  |
| a. <b>Omnia / Projet de P+R</b>                                                                        | 5  |
| <b>III. Compte-rendu des commissions</b>                                                               | 6  |
| <b>IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 19 juin et 03 juillet 2023</b>       | 6  |
| <b>V. Délibérations</b>                                                                                | 6  |
| <b>1. Aménagement</b>                                                                                  | 6  |
| a. <b>Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLU de Vulbens</b>                                   | 6  |
| <b>2. Économie</b>                                                                                     | 7  |
| a. <b>Bail emphytéotique - MP BOIS - ZAE des Grands Champs Sud Viry</b>                                | 7  |
| b. <b>Bail emphytéotique - Auto-école de Viry - ZAE des Grands Champs Sud Viry</b>                     | 8  |
| <b>VI. Divers</b>                                                                                      | 10 |

Monsieur le Président ouvre la séance.

## I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

## II. Information / débat

### 1. Administration

#### a. Politique sportive : présentation des préconisations

*Présentation de J-C. GUILLON, annexée au présent procès-verbal.*

P-J. CRASTES insiste sur l'importance du sujet puisqu'il s'agit de déterminer la politique sportive de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), le type de clubs à soutenir et les objectifs qui leur seront fixés. Si un certain nombre d'équipements communaux et de gymnases intercommunaux ont été construits jusque dans les années 2005-2010, les investissements n'ont depuis pas suivi la croissance démographique du territoire.

L'objectif est désormais de converger vers une proposition commune qui serait définie par une future commission Sports. En 2024, chaque Commune continuerait d'évaluer elle-même le montant des subventions accordées aux clubs retenus, en connaissant les montants accordés par les autres Communes. Puis à partir de 2025, les montants versés par les Communes à la CCG resteraient figés et cette dernière pourrait y contribuer à la hausse en fonction des projets des clubs et des critères définis préalablement. Cette logique de transfert de compétence est aujourd'hui appliquée pour le fonctionnement des crèches.

A. RIESEN émet des doutes sur la pertinence de figer les montants si le nombre d'adhérents dans les clubs sportifs augmente.

E. ROSAY s'interroge sur la détermination du montant à fixer par les Communes, qui peut varier d'une année à l'autre selon les demandes des clubs.

P-J. CRASTES explique que les Communes restent libres d'augmenter ou non le montant des subventions qu'elles accordent aux clubs lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans une logique de transfert de compétence. Dans le cas d'une convergence, les Communes calculeraient le montant sur la base d'une moyenne établie sur les trois ou cinq dernières années afin de prendre en compte les fluctuations.

A. MAGNIN souligne la situation particulière des Communes comme Valleiry et Saint-Julien-Genevois qui comptent beaucoup d'infrastructures, notamment pour le football dont le financement des clubs est en grande partie assuré par le nombre important d'adhérents habitant d'ailleurs pour certains les communes voisines. Aussi le budget alloué finalement aujourd'hui par ces deux Communes n'est-il pas si élevé par rapport au nombre de ses équipements et de ses clubs, tous sports confondus. Donc ce mode de calcul serait probablement faussé pour certaines Communes.

A. RIESEN s'étonne des chiffres présentés.

J-C. GUILLON rappelle que le questionnaire soumis aux Communes en 2020, à partir duquel ont été consolidés ces chiffres, posait la question du montant alloué par celles-ci aux clubs sportifs de leurs territoires et en dehors, exclu le financement des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). Si le football était compris dans le questionnaire de 2020, l'inclure aujourd'hui compliquerait la réflexion en raison d'une fusion de clubs et d'une entente entre les Communes de Beaumont, Neydens et Collonges-sous-Salève. Ce choix politique n'exclut toutefois pas la possibilité de labelliser plus tard le football, comme le tennis par exemple, d'autant que le football connaît dans certaines communes une véritable dynamique.

P-J. CRASTES précise qu'il s'agit pour le moment de s'accorder sur la création d'une commission Sports chargée de travailler sur cette convergence et de définir la liste des clubs labellisés. La première étape consisterait donc à conserver aux Communes la possibilité de se diriger vers une convergence, sans transfert de compétence qui serait la deuxième étape. La CCG, qui aujourd'hui n'a pas le droit de financer les clubs sportifs, pourrait alors prendre en charge le développement des infrastructures et des clubs labellisés.

L. CHEVALIER ajoute que le club de football salarie des équivalents temps plein qu'il facture ensuite à la Commune car il fait jouer également les élèves des écoles élémentaires. Le montant des subventions dont bénéficie le club de football est donc en réalité bien supérieur à celui des subventions directes. Il s'interroge sur le traitement de ce type de situation dans le cadre d'un transfert de compétence, de même que sur les partenariats entre les associations sportives et les écoles.

M. GENOUD émet des réserves quant à la situation de la Ville de Beaumont qui a reçu cette année deux nouvelles demandes de subvention du ski-club et du club de handball, portant ainsi à quatorze le nombre de clubs à subventionner et impactant le niveau des investissements de la Commune. En outre, les demandes de subvention ne sont pas automatiquement acceptées puisqu'elles doivent être délibérées en Conseil municipal, et ne proviennent pas uniquement des clubs sportifs. La Commune doit veiller à une équité de traitement entre tous les adhérents des différentes associations. Aussi une convergence aurait-elle de réelles conséquences pour la Commune de Beaumont.

J-C. GUILLON souligne la particularité du sport qui véhicule un grand nombre de valeurs, dont la mixité sociale, et concourt à l'éducation des enfants. Ce que ne font pas forcément toutes les autres associations.

P-J. CRASTES ajoute qu'il convient également de tenir compte du fait que certaines associations mènent des actions pour collecter des fonds, alors que d'autres se contentent seulement de demander des subventions.

A. MAGNIN estime qu'il faut sortir le sujet du débat financier, prenant l'exemple du judo-club de Saint-Julien-en-Genevois : un Dojo a été créé sur la commune de Valleiry pour un coût de 100 000 € subventionné à hauteur de 88 000 € par la Fédération Française de Judo, dans le cadre du Plan 1000 Dojo pour les Jeux Olympiques. Le projet n'aurait pas été réalisable s'il n'avait pas été porté par un club central doté de moyens humains, capable de proposer des cours et de compter un certain nombre d'adhérents lui permettant d'ouvrir un Dojo supplémentaire sur une autre portion du territoire intercommunal. La mutualisation a donc bien eu pour effet de renforcer l'action d'un club et son rayonnement au-delà de son périmètre initial.

P-J. CRASTES insiste sur l'importance effectivement de ne pas traiter le sujet d'emblée sous l'angle financier.

J-C. GUILLON annonce que les Communes vont recevoir un dossier avec tous les éléments relatifs au nombre de clubs et d'adhérents par pratique sportive, et leur implantation sur le territoire, ajoutant que les clubs, qui connaissent pour la plupart une sur-fréquentation, attendent une réaction commune des élus communautaires qu'ils recevraient comme une reconnaissance de leur investissement sur l'ensemble du territoire.

P-J. CRASTES mentionne qu'il est également possible pour les Communes de mettre en place un tarif pour les adhérents de leur territoire et un autre pour les extérieurs, mais au risque de devoir faire face au mécontentement des habitants concernés.

M. GRATZ met en garde contre le risque surtout de voir disparaître certains clubs si cette option était retenue, sachant que la création d'un club sportif et l'action pour le faire vivre demandent de l'investissement, notamment humain.

A. MAGNIN insiste effectivement sur la nécessité de maintenir les clubs, de les fédérer et de trouver des bénévoles qui les géreront. Salarier aujourd'hui des agents dans les clubs permet de pallier l'absence de bénévoles.

P-J. CRASTES assure que l'objectif de converger vers un transfert de compétence n'est pas de promouvoir des clubs uniques mais de trouver la masse critique selon les pratiques sportives pour soutenir leur développement équilibré sur le territoire intercommunal. Le Président sollicite l'accord du Bureau communautaire pour proposer une discussion en commission qui serait chargée de définir des points de convergence en matière de politique sportive.

M. GENOUD s'abstient.

## **2. Transition écologique**

### **a. Projet alimentaire territorial : portage et financement des actions à effort faible à modéré**

*Présentation de M. MERMIN et N. BUFFET, annexée au présent procès-verbal.*

F. de VIRY souhaite savoir si l'accès aux produits frais, légumes et fruits des personnes disposant de très faibles revenus fait bien partie des priorités du projet alimentaire territorial (PAT).

N. BUFFET assure qu'une action est effectivement prévue et inscrite dans les projets structurants, des ateliers seront organisés à la fin du mois de novembre pour développer cet enjeu.

A. PELTAN précise que les premières actions menées seront celles de la sensibilisation et de la communication, comme en matière de gaspillage par exemple. Durant les trois premières années de la labellisation de niveau 1 et durant les cinq années suivantes pour atteindre le niveau 2, la CCG pourra organiser sur le territoire un accès des populations précaires à une alimentation de qualité.

M. GENOUD salue le travail important du comité de pilotage mais note néanmoins, parmi les six actions citées, une somme importante et un nombre de jours très important pour communiquer sur le label Haute valeur environnementale (HVE), alors que la notion-même de bio n'apparaît pas dans la présentation.

M. MERMIN mentionne que, dès les premières réunions de travail, le débat entre le bio et le non bio s'est ouvert, et qu'il faut se satisfaire de la diminution progressive des intrants et apports minéraux dans les cultures, sans l'opposer au bio.

A. MAGNIN rappelle que si le label HVE est autant présent dans le PAT du Genevois, cela résulte de l'absence du bio sur le territoire en raison de labels de qualité déjà existants.

M. MERMIN souligne qu'il est relativement facile pour les exploitations d'être labellisées HVE car certaines possèdent beaucoup de pâturages.

E. ROSAY insiste sur la reconnaissance par le label HVE des agriculteurs qui font depuis longtemps des efforts pour développer, dans la durée, une agriculture de qualité et abondante. Si le bio s'est rapidement développé ces dernières années, il est toutefois en plein recul.

N. BUFFET explique que le COPIL, composé de représentants de tous les acteurs, des chambres consulaires et des Communes, a demandé à chacun d'entre eux de hiérarchiser les actions qu'ils jugeaient prioritaires.

P-J. CRASTES remercie le Vice-Président et le service Transition écologique pour le travail réalisé, et annonce que le Conseil communautaire du 25 septembre 2023 délibérera sur le PAT.

### **3. Aménagement**

#### **a. Service commun PLU**

*Présentation de R. MICHAUX, annexée au présent procès-verbal.*

M. MERMIN ajoute que les Communes sont intéressées pour disposer d'un référent à la CCG qui les aiderait à appréhender les procédures d'urbanisme.

E. ROSAY fait part de sa satisfaction quant à cette proposition qui reste optionnelle car si les quinze Communes sollicitaient en même temps le service, celui-ci ne pourrait répondre à l'ensemble des demandes.

B. FOL mentionne qu'elle souhaitait d'abord parler de la proposition de la CCG avec son adjoint en charge de l'urbanisme avant de répondre.

### **4. Mobilité**

#### **a. Omnia / Projet de P+R**

*Présentation du Président, annexée au présent procès-verbal.*

M. GENOUD souligne un projet intéressant puisqu'il ne se développera pas en surface et s'enquiert de l'obligation d'installer des bornes électriques.

N. DUPERRET souhaite savoir si le parking sera un établissement recevant du public (ERP) et s'il sera donc surveillé 24h/24.

P-J. CRASTES précise qu'une place sur vingt devra effectivement être équipée d'une borne de rechargement électrique et que le classement en ERP du parking n'impose cependant pas de surveillance. Il ajoute qu'un travail est mené actuellement entre la CCG et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois sur le futur parking de la gare.

A. MAGNIN note que ce parking compte aujourd'hui 839 places.

J-C. GUILLON ajoute que le parking pourra aussi être une solution intéressante pour les personnes qui, venant travailler à Saint-Julien-en-Genevois, pourront garer leur voiture et continuer à vélo.

P-J. CRASTES reconnaît effectivement que les parkings P+R doivent désormais être imaginés pour tous les modes de mobilité douce.

### **III. Compte-rendu des commissions**

### **IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 19 juin et 03 juillet 2023**

*Ils sont approuvés à l'unanimité.*

### **V. Délibérations**

#### **1. Aménagement**

##### **a. Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLU de Vulbens**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1er Vice-Président,*

Par courrier du 04 août 2023, réceptionné le 09 août 2023, la Commune de Vulbens a notifié à la Communauté de Communes du Genevois son projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Après examen, il est proposé au Bureau communautaire d'émettre l'avis suivant sur ce dernier.

#### **Remarques générales**

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la Commune de Vulbens a été engagé par arrêté municipal n° 48/2023 en date du 06 juin 2023, telle que définie par les articles L153-45 à 48 du code de l'urbanisme.

Les modifications envisagées du PLU ont pour objet de corriger une erreur matérielle portant sur le règlement graphique, commise entre l'approbation de la révision générale et la modification n° 1 du PLU de Vulbens.

#### **Objet de la modification**

Dans le règlement graphique du PLU modifié le 18 septembre 2019, les parcelles n° 619, 620, 621 et 1592 sont couvertes par une trame de couleur « verte claire » correspondant à un secteur « agricole paysager » (zone Ap), alors que le lettrage d'une zone « agricole dérogatoire pour les constructions agricoles » (zone A) est bien identifié sur ce secteur.

La modification simplifiée n° 1 du PLU de Vulbens consiste à coloriser les parcelles n° 619, 620, 621 et 1592 de la zone « agricole dérogatoire pour les constructions agricoles » en vert foncé conformément à la légende.

*Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-36, 37 et 45 à 48,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2013 portant approbation du Plan Local de l'Habitat n° 2,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2013 portant approbation du Schéma de Cohérence Territoriale,*  
*Vu la délibération du Conseil municipal de Vulbens du 17 juillet 2019 portant approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,*  
*Vu la délibération du Conseil municipal de Vulbens du 20 mars 2019 portant approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,*  
*Vu la délibération du Conseil municipal de Vulbens du 20 mars 2019 portant prescription de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme permettant la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,*  
*Vu la délibération du Conseil municipal de Vulbens du 18 septembre 2019 portant approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme permettant la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,*  
*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour émettre tout avis sur des documents d'urbanisme ou de planification, des projets ou des problématiques en lien avec l'aménagement et le développement du territoire communautaire,*  
*Vu l'arrêté municipal de la Commune de Vulbens n° 48/2023 du 06 juin 2023 portant prescription de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,*  
*Vu le courrier de notification de la Commune de Vulbens du 04 août 2023 relatif à son projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,*

## DELIBERE

**Article unique : émet** un avis favorable concernant le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la Commune de Vulbens.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## 2. Économie

### a. Bail emphytéotique - MP BOIS - ZAE des Grands Champs Sud Viry

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,*

Par délibération n° 20170911\_cc\_eco80 du Conseil communautaire du 11 septembre 2017, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) prenait la décision d'acquérir un terrain d'une superficie de 30 032 m<sup>2</sup> sur la zone des Grands Champs Sud à Viry, auprès de la société dénommée SAVOIE STOCKAGE DISTRIBUTION pour un prix de 900 000 € soit 29,97 €/m<sup>2</sup>.

A la date d'acquisition, les parcelles ZC 533 et ZC 535 étaient louées à la société MP BOIS et la CCG s'est substituée au précédent propriétaire en tant que bailleur.

Il a été convenu avec la société MP BOIS, locataire auprès de la CCG depuis le 21 juin 2018, de conclure un bail emphytéotique pour les nouvelles parcelles ZC 580, 581, 583, 585, 588, 590, 592, 596, 598 et 599 d'une superficie de 2 162 m<sup>2</sup>, une fois les travaux d'aménagement du PA n° 074 309 20 A 0005 terminés.

Etant visées la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 4 août 2022 et l'attestation de non-contestation de conformité des travaux, il convient désormais de conclure ledit bail.

Lors des négociations, il a été convenu de conclure ce bail pour une durée de 99 ans et le versement d'un loyer canon de 95 084 €. De cette durée et de ce montant initialement prévus doivent être déduites les années d'occupation du terrain et les annuités versées depuis la signature le 18 juin 2020 de la première convention d'occupation.

*Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence en matière de zones d'activité économique,*

*Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 2 mise en place d'une stratégie foncière anticipant la mise en œuvre du ZAN et organisant la maîtrise publique des secteurs à enjeux,*  
*Vu la délibération n° 20170911\_cc\_eco80 du Conseil communautaire du 11 septembre 2017 portant acquisition de parcelles visant à permettre la phase 1 de l'extension de la ZAE des Grands Champs Sud à Viry,*

*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver tous les baux dont le loyer est compris entre 50 000 € et 200 000 € sur la durée initiale du bail,*

*Vu l'avenant n° 3 du 18 juin 2020 portant accord sur la signature d'un bail emphytéotique administratif,*  
*Vu l'avis de France Domaine, sollicité par la CCG, rendu le 10 juillet 2023,*

## DELIBERE

**Article 1 : approuve** le bail emphytéotique avec la société MP Bois des parcelles ZC 580, 581, 583, 585, 588, 590, 592, 596, 598 et 599 situées sur la commune de Viry, d'une surface de 2 162 m², pour une durée de 99 ans déduites les années déjà effectuées, pour un loyer canon de 95 084 € déduites les annuités payées entre la date de signature le 18 juin 2020 de l'avenant n° 3 et la date de signature du bail emphytéotique, figurant en annexe à la présente délibération.

**Article 2 : rappelle** que la recette correspondant au montant de la location sera inscrite au budget annexe ZAE- exercice 2023 – chapitre 75.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à signer ledit bail emphytéotique et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **b. Bail emphytéotique - Auto-école de Viry - ZAE des Grands Champs Sud Viry**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Benoît, 8ème Vice-Président,*

Par délibération n° 20170911\_cc\_eco80 du Conseil communautaire du 11 septembre 2017, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) a pris la décision d'acquérir un terrain d'une superficie de 30 032 m² sur la zone des Grands Champs Sud à Viry, auprès de la société dénommée SAVOIE STOCKAGE DISTRIBUTION pour un prix de 900 000 € soit 29,97 €/m².

Les parcelles nouvellement cadastrées ZC 579, 582, 587, 591 et 595 d'une superficie de 2 166 m² sont louées à la société Auto-Ecole de Viry depuis le 2 décembre 2020.

Il a été convenu avec la société Auto-Ecole de Viry de conclure un bail emphytéotique pour les parcelles jusque-là louées, une fois les travaux d'aménagement du PA n° 074 309 20 A 0005 terminés. Etant visées la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 4 août 2022 et l'attestation de non-contestation de conformité des travaux, il convient désormais de conclure ledit bail.

Lors des négociations, il a été convenu de conclure ce bail pour une durée de 99 ans et le versement d'un loyer canon de 95 304 €. De cette durée et de ce montant initialement prévus doivent être déduites les années d'occupation du terrain et les annuités versées depuis la signature de la première convention d'occupation le 2 décembre 2020.

*Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence en matière de zones d'activité économique,*

*Vu la délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du projet de territoire 2020-2026, et notamment sa fiche n° 2 Mise en place d'une stratégie foncière anticipant la mise en œuvre du ZAN et organisant la maîtrise publique des secteurs à enjeux,*

*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver tous les baux dont le loyer est compris entre 50 000 € et 200 000 € sur la durée initiale du bail,*

*Vu la décision n° 2020-77 du 2 octobre 2020 portant signature de la convention de mise à disposition d'un terrain auprès de l'Auto-école de Viry, modifiée par avenant le 02 décembre 2021,*

*Vu la décision n° 2023-02 du 6 janvier 2023 portant signature de la convention de mise à disposition d'un terrain auprès de l'Auto-Ecole de Viry,*

*Vu l'avis de France Domaine, sollicité par la CCG, rendu le 10 juillet 2023,*

## DELIBERE

**Article 1 : approuve** le bail emphytéotique avec la société Auto-Ecole de Viry des parcelles ZC 579, 582, 587, 591 et 595 situées sur la commune de Viry, d'une surface de 2 166 m², pour une durée de 99 ans déduites les années déjà effectuées, pour un loyer canon de 95 304 € déduites les annuités payées entre la signature le 02 décembre 2020 de la première convention d'occupation et le bail emphytéotique, figurant en annexe à la présente délibération.

**Article 2 : rappelle** que la recette correspondant au montant de la location est inscrite au budget annexe ZAE- exercice 2023 – chapitre 75.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à signer ledit bail emphytéotique et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

C. VINCENT souhaite savoir si une réflexion est en cours pour proposer des baux de plus courte durée, 40 ou 50 ans correspondant davantage à la réalité des entreprises.

P-J. CRASTES mentionne que le sujet a effectivement été abordé par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) : si la durée de 99 ans, initialement pratiquée au Bourget du Lac, permettait de rassurer les entreprises qui avaient une logique patrimoniale, il conviendrait davantage aujourd'hui d'adapter le prix à la durée du bail, et celle-ci à la nature de l'entreprise, au risque de mutation et à durée d'amortissement du matériel.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **VI. Divers**

### Livre blanc de la Fonction Publique Territoriale

P-J. CRASTES rappelle la visite le 25 décembre 2021 de l'ancienne Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Amélie de Montchalin, à l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois, qui avait invité les élus à faire des propositions pour être un territoire d'expérimentation. Il félicite Véronique LECAUCHOIS pour l'extraordinaire dynamique qu'elle a enclenchée, en organisant des tables rondes réunissant notamment des agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et des avocats. Il en a résulté la rédaction d'un livre blanc avec des propositions concrètes de nature à changer les dispositions législatives. Lors de sa venue le 28 septembre, le Ministre actuel, Stanislas GUERINI, a fait des premières annonces.

V. LECAUCHOIS remercie le Président pour ses propos, au nom du collectif dont elle a été la porte-parole. Elle salue un Ministre à l'écoute, intervenant sous un format de grand débat et apportant vraiment des réponses.

S'il reste encore des évolutions à apporter aux annonces faites, la porte est ouverte pour poursuivre la discussion, notamment avec les territoires actuellement exclus des annonces et invités à se rapprocher de leurs parlementaires afin que ces derniers fassent évoluer la loi. Le choix des communes concernées par l'indemnité de résidence s'est basé sur un zonage existant dans la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) afin d'éviter de légiférer et d'attendre bien au-delà de décembre 2023 pour que les agents travaillant sur le territoire retenu puissent bénéficier de la prime.

Madame le Maire fait part du message de la Chef de Cabinet adjointe du Ministre qu'elle a reçu dans les jours qui ont suivi, l'invitant cette semaine à un déjeuner de travail. Le livre blanc contient des articles de loi déjà rédigés et qui pourraient être adoptés rapidement, notamment en matière de logement : le bail lié au contrat de travail, la proposition de Jean-Claude GUILLON de diminuer les plafonds de logement, le sujet du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soulevé par le Président.

P-J. CRASTES explique que l'indemnité de résidence correspondra à 3 % du traitement indiciaire brut des agents, l'Etat prenant à sa charge 19 millions d'euros pour les Fonctions Publiques d'Etat et Hospitalière, les collectivités territoriales 7 millions d'euros pour les 29 000 agents travaillant dans les communes du zonage retenu.

Ont également été annoncés l'évolution du statut des secrétaires de mairie, la refonte des grilles indiciaires qui n'évoluent pas aujourd'hui car l'Etat se refusait jusqu'à maintenant à toute négociation, le dégel des budgets du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour recruter des apprentis, l'ouverture d'une discussion sur les quotas empêchant aujourd'hui les agents lauréats d'examens professionnels d'être nommés, car le nombre de postes ouverts est limité par le recrutement croissant de contractuels.

Le Ministre a pris des engagements sur des mesures qu'il sait pouvoir mettre en œuvre par voie de décret ou d'ordonnance parce que la majorité relative au Parlement ne lui assure pas de manière anticipée la certitude de l'adoption d'un projet ou d'une proposition de loi. Aucun engagement n'a donc été pris sur le logement puisqu'une prochaine loi sera présentée mais le Ministre souhaite ouvrir au secteur public le bail mobilité. Cela aura un impact sur la stratégie patrimoniale des Communes et des Intercommunalités qui souhaitent depuis longtemps pouvoir lier le logement à l'emploi.

N. KISMOUNE ajoute que le Ministre prendra un décret sur la mise en œuvre de l'indemnité de résidence qui ne nécessitera pas de passer en Conseil d'Etat, et que les apprentis pourront désormais être nommés au terme de leur formation.

V. LECAUCHOIS précise que le Livre blanc est consultable sur le site Internet de la Commune.

#### Recours sur le projet de tramway

L. DUPAIN s'inquiète des conséquences des nouveaux recours déposés par la Commune de Perly-Certoux sur le projet de tramway.

P-J. CRASTES explique que la Ville ne pouvait déposer de recours puisqu'aucune autorisation n'existait. A la suite d'un accord au printemps, la Commune a validé le protocole et l'autorisation a été obtenue début juillet, ouvrant ainsi le délai pour contester l'autorisation délivrée. Les huit recours émanent principalement de stations-service estimant que le tramway causerait davantage de nuisances que les voitures, et un des recours a été déposé par une association de commerçants contestant le tracé. Les recours contre les autorisations de construire étant très courants en Suisse, le Canton de Genève s'y attendait. Ils engendreront un coût pour la réalisation des travaux et si ceux des stations-service ne seront probablement pas suspensifs, en revanche, celui des commerçants pourrait l'être et nécessiterait soit d'attendre le jugement et un éventuel appel, soit de trouver pour le Canton de Genève un accord avec les commerçants.

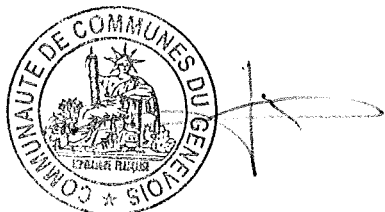
V. LECAUCHOIS s'enquiert des délais du Tribunal pour lever ou non les recours.

P-J. CRASTES mentionne un délai de deux mois environ.

M. GRATZ rappelle que les inscriptions à la marche d'Octobre Rose avec repas sont closes, l'organisation ne pouvant gérer la logistique de plus de 250 marcheurs. Elle invite les Maires souhaitant participer à la tartiflette à se manifester auprès d'elle. Elle déplore par ailleurs le vol sur la commune de Vers des nœuds roses décoratifs pour l'occasion.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.*

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



# Politique sportive : présentation des préconisations

1/2 ETAPE FINALE !!!

## RAPPEL METHODOLOGIQUE

### Pourquoi ? → Projet de territoire

Fiche n° 4 Développement de l'offre de service et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne.

15 Définir la nature des équipements et services à localiser en priorité dans chacun des 3 niveaux correspondant à la hiérarchie territoriale (référentiel).

16 Préciser le contenu de la politique communautaire en matière de sport et de culture.

Ce qu'il faut créer : Organiser un débat entre les Communes et l'EPCI sur les besoins en équipements, analyser la cohérence d'un portage à l'échelon intercommunal.

### Comment ?

- **Lancement de la réflexion le 17 mars 2021**  
présentation en bureau des installations sportives CCG et St-Julien
- Réunion 05/07/2021 : 4 VP Carole, Florent, Alban et Jean-Claude pour fixer le cadre.
- GT 19/09/2022 : Partage des données.
- GT 22/12/2022 : Dépouillement du questionnaire supplémentaire.
- Bureau communautaire 06/03/2023 : présentation de la méthode et des différentes propositions.
- GT 10/07/2023 : Travail sur les propositions et choix des scénarios.
- GT 01/09/2023 : Finalisation en vue d'une présentation en bureau.
- Bureau 02/10/2023.

## LES PROPOSITIONS DU DERNIER GT

- Choix des clubs
- Faciliter les démarches des clubs
- Subventions → les modalités
- Les équipements
- Les perspectives

### Objectif de cette séance :

#### **Projet politique :**

- ❖ **En matière de fonctionnement**
- ❖ **En matière d'équipements**
- ❖ **Modalités pratiques**

# PROPOSITIONS : LISTE DES CLUBS LABELLISES

| NOM ASSOCIATION                    | CLUB<br>UNIQUE | Archamps | Beaumont | Bossey | Chênex | Chevrier | Collonges | Dingy | Feigères | Jonzier | Neydens | Présilly | Savigny | Valleiry | Vers | Viry | Vulbens | CCG<br>autres<br>que St-<br>Julie | Saint-<br>Julien | Totaux | CCG autres<br>que St-<br>Julien | ST-Julien |
|------------------------------------|----------------|----------|----------|--------|--------|----------|-----------|-------|----------|---------|---------|----------|---------|----------|------|------|---------|-----------------------------------|------------------|--------|---------------------------------|-----------|
| VELO CLUB                          | OUI            | 17       | 3        | 2      | 0      | 0        | 8         | 2     | 2        | 1       | 11      | 1        | 0       | 1        | 0    | 5    | 1       | 54                                | 16               | 70     | 77 %                            | 23 %      |
| PRG TENNIS DE TABLE                | OUI            | 2        | 4        | 1      | 0      | 0        | 12        | 0     | 0        | 0       | 6       | 0        | 0       | 0        | 0    | 3    | 0       | 28                                | 9                | 37     | 76 %                            | 24 %      |
| SOS GO ORIENTATION                 | OUI            | 1        | 0        | 0      | 0      | 0        | 0         | 0     | 0        | 1       | 0       | 0        | 1       | 0        | 0    | 8    | 4       | 15                                | 6                | 21     | 71 %                            | 29 %      |
| GYM CLUB                           | OUI            | 8        | 5        | 2      | 1      | 1        | 6         | 3     | 4        | 1       | 6       | 3        | 2       | 11       | 1    | 16   | 0       | 70                                | 30               | 100    | 70 %                            | 30 %      |
| SKI CLUB                           | OUI            | 9        | 22       | 2      | 4      | 0        | 19        | 6     | 5        | 6       | 12      | 12       | 3       | 25       | 0    | 33   | 12      | 170                               | 90               | 260    | 65 %                            | 35 %      |
| ASCDG - DOUANES                    | OUI            | 5        | 9        | 1      | 6      | 0        | 10        | 5     | 20       | 0       | 8       | 0        | 4       | 9        | 5    | 19   | 1       | 102                               | 56               | 158    | 65 %                            | 35 %      |
| ASJ 74                             | OUI            | 38       | 28       | 8      | 3      | 7        | 35        | 6     | 25       | 4       | 21      | 14       | 8       | 26       | 10   | 48   | 4       | 285                               | 158              | 443    | 64 %                            | 36 %      |
| BASKET CLUB                        | OUI            | 11       | 20       | 1      | 0      | 2        | 5         | 6     | 15       | 0       | 10      | 6        | 1       | 11       | 7    | 24   | 3       | 122                               | 74               | 196    | 62 %                            | 38 %      |
| VOLLEY VIRY                        | OUI            | 6        | 5        |        |        |          | 3         |       |          |         | 5       | 3        |         | 10       |      | 10   |         | 57                                | 48               | 105    | 54 %                            | 46 %      |
| HANDBALL                           | OUI            | 8        | 22       | 0      | 0      | 0        | 10        | 3     | 4        | 3       | 10      | 4        | 2       | 5        | 1    | 19   | 3       | 94                                | 82               | 176    | 53 %                            | 47 %      |
| CAF ESCALADE                       | OUI            | 5        | 8        | 0      | 4      | 0        | 12        | 0     | 0        | 0       | 14      | 0        | 0       | 7        | 1    | 7    | 0       | 58                                | 66               | 124    | 47 %                            | 53 %      |
| CLUB DE RUGBY                      | OUI            | 7        | 6        | 0      | 0      | 0        | 6         | 0     | 7        | 0       | 4       | 3        | 1       | 4        | 6    | 5    | 1       | 50                                | 110              | 160    | 31 %                            | 69 %      |
| ALLIANCE JUDO                      | OUI            | 1        | 2        | 0      | 2      | 0        | 3         | 0     | 5        | 0       | 4       | 3        | 2       | 4        | 3    | 7    | 1       | 37                                | 174              | 211    | 18 %                            | 82 %      |
| FIGHTING TRAINING CENTER<br>(boxe) | OUI            | 3        | 1        | 0      | 2      | 0        | 3         | 1     | 0        | 0       | 1       | 2        | 2       | 4        | 2    | 19   | 0       | 40                                | 206              | 246    | 16 %                            | 84 %      |
|                                    | 14             | 121      | 135      | 17     | 22     | 10       | 132       | 32    | 87       | 16      | 112     | 51       | 26      | 117      | 36   | 223  | 30      | 1182                              | 1125             | 2307   | 51 %                            | 49 %      |

## PROPOSITIONS : CHOIX DES CLUBS

Clubs uniques dans le canton  
et Clubs rayonnement sur le  
territoire

=

**Clubs labellisés CCG**

# Faciliter les démarches des associations

1

## Un interlocuteur unique service des sports ville-CCG

Sous le contrôle d'une commission et VP en charge

2

## Un portail unique sur l'ensemble du territoire : GMA

Réservations de salles  
Demandes de subvention  
Banque documentaire  
Mise à jour des contacts de l'organisme  
Un lien entre tous les clubs (petites annonces, affiches évènements, etc...)  
Evènement échelle territoire

3

## Intérêt pour le territoire

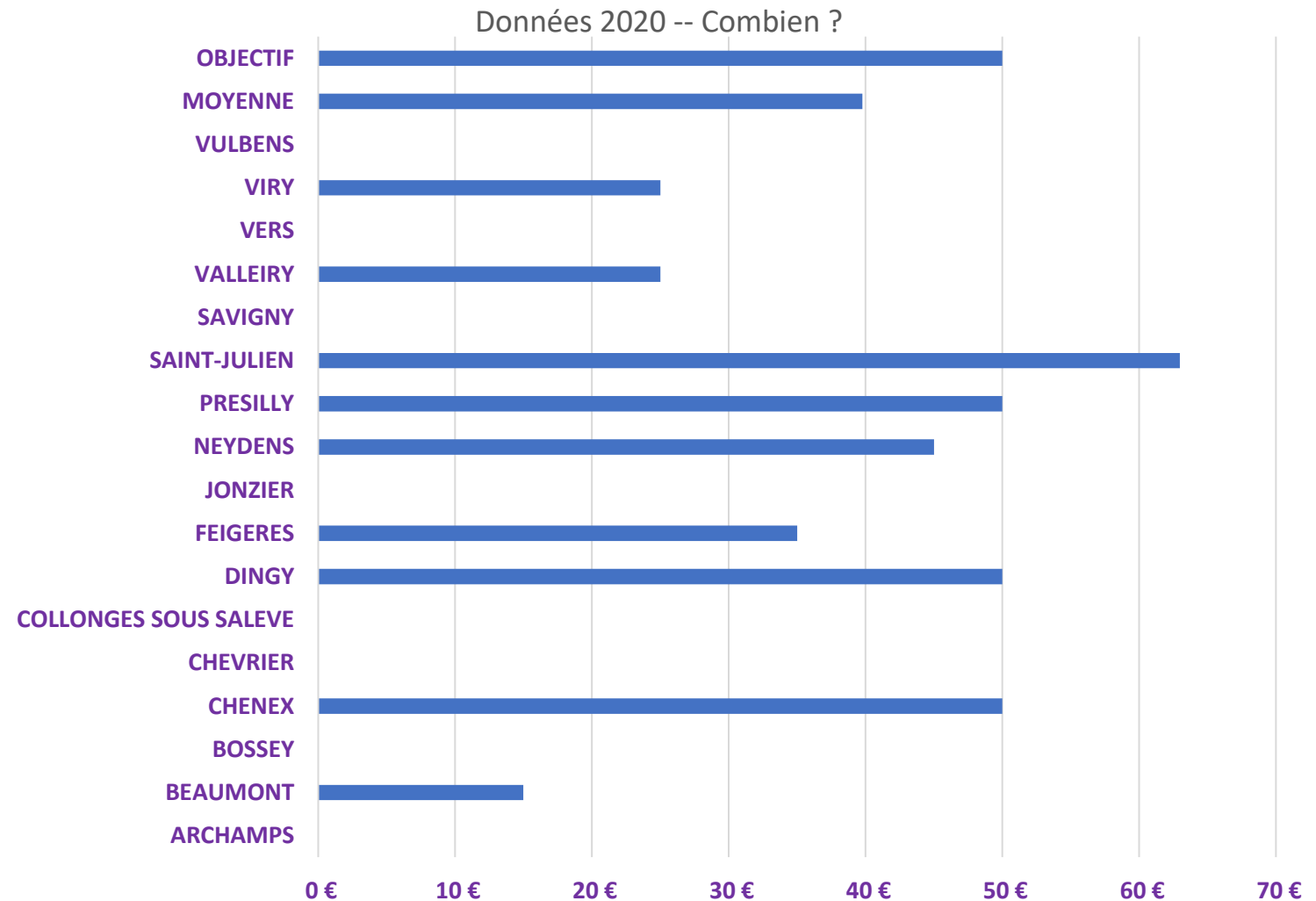
Statistiques  
Valorisation des avantages en nature  
Visualisation des demandes des associations  
Pilotage de la politique sportive et des équipements communautaires

## LES SUBVENTIONS DONNEES 2020

| Communes              | Montant sport<br>hors commune<br>= Q4 | Critères<br>= Q5 | Données<br>2020 --<br>Combien ? |
|-----------------------|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| ARCHAMPS              | 2 050 €                               | NON              |                                 |
| BEAUMONT              | NR                                    | OUI              | ↓ 15 €                          |
| BOSSEY                | NR                                    | NR               |                                 |
| CHENEX                | 500 €                                 | OUI              | ↑ 50 €                          |
| CHEVRIER              | 1 336 €                               | NON              |                                 |
| COLLONGES SOUS SALEVE | 2 300 €                               | NR               |                                 |
| DINGY                 | 1 550 €                               | OUI              | ↑ 50 €                          |
| FEIGERES              | 250 €                                 | OUI              | → 35 €                          |
| JONZIER               | NR                                    | NON              |                                 |
| NEYDENS               | 810 €                                 | OUI              | → 45 €                          |
| PRESILLY              | 550 €                                 | OUI              | ↑ 50 €                          |
| SAINT-JULIEN          | 0 €                                   | NR               | ↑ 63 €                          |
| SAVIGNY               | 4 233 €                               | NON              |                                 |
| VALLEIRY              | 200 €                                 | OUI              | ↓ 25 €                          |
| VERS                  | 100 €                                 | NON              |                                 |
| VIRY                  | 925 €                                 | OUI              | ↓ 25 €                          |
| VULBENS               | 2 900 €                               |                  |                                 |
| MOYENNE               |                                       |                  | → 40 €                          |
| OBJECTIF              |                                       |                  | ↑ 50 €                          |

# FONCTIONNEMENT

## LES PROPOSITIONS DU DERNIER GT : TENDRE VERS UN OBJECTIF



## FONCTIONNEMENT

### LES NOUVELLES PROPOSITIONS SUITE AU GT DU 01/09/2023

En 2023 (novembre)

1. Envoi des dossiers de subventions par la CCG (14 dossiers de clubs X 13 communes) réalisés par rapport aux données 2023 (extraction de GMA). Sur budget 2024, chaque conseil municipal délibère selon ses choix et versera aux clubs directement. **Retours CCG décisions communales si possible.**

**L'objectif → toutes les Communes participent.**

En 2023-2024 mise en place d'une commission ou GT :

1. Travail sur une harmonisation par palier pour tendre vers l'objectif de 50 € par adhérent.
2. Elaboration de critères et indicateurs tenant compte de la politique sportive voulue par les élus.
3. Constitution du dossier subvention, tableau de calcul.

## FONCTIONNEMENT

### LES NOUVELLES PROPOSITIONS SUITE AU GT DU 01/09/2023

En 2025 ➔ montant harmonisé par adhérent par Commune.

1. Travail de la commission préparation du budget sport.
2. Versement par la CCG aux clubs selon critères et indicateurs CCG.

En 2026 ➔ la CCG prend le relais et prend en compte les augmentations d'adhérents, les nouvelles ambitions en matière sportive...

1. Travail de la commission et préparation du budget sport.
2. Versement par la CCG aux clubs selon critères et indicateurs CCG.

# PROPOSITIONS : LES CRITERES D'ATTRIBUTIONS

- Nb d'adhérent moins de 18 ans mais pas que
- Valorisation mixité
- Présence sur le territoire (1 lieu, 2 lieux, 3 lieux)
- Niveau compétition (départemental, régional, national, international)
- Partenariat avec les écoles, collèges et lycées
- Nb d'équipes et/ou d'athlètes engagés
- Evènements d'envergure sur le territoire
- Qualification de l'encadrement (diplômes fédérales, BE...)
- Participation à la formation : des bénévoles dirigeants (président, trésorier etc...), des encadrants sportifs
- Soutien optimisation des équipements existants
- Développement des sites
- Maintien d'athlète au sein du club
- Sports-handicap...
- Sport santé

A déterminer les priorités

A déterminer si nous passons par des conventions d'objectifs ou un mixte des deux

**EQUIPEMENT**

**INVENTAIRES  
DES STRUCTURES  
SPORTIVES UTILISEES  
PAR LES SCOLAIRES**

- **Gymnase du Léman** (Plateau du Léman) construction dans les années 1970 et partiellement modernisé 2005
- **Salle des Burgondes** (Puy St-Martin) dans les années 1980
- **Halle des Sports** (Plateau du Léman) dans les années 1990
- **Gymnase Mme de Staël** 1996
- **Gymnase du Vuache** 2003
- **Piste d'athlétisme** 2005 (Stade de la Paguette)
- **Dojo** 2005 (L'Arande)
- **Tennis couvert et Salle sport** 2008 (Stade de la Paguette)
- **Gymnase de Collonges** 2013

# Les équipements :

## Détermination du rôle de la CCG et des Communes via un fonds de concours

### Axe 1 : statuts actuels

Equipements pour les collèges et lycées publics ou privés y compris piste d'athlétisme et terrain de rugby

### Axe 2 : changement de statuts ?

Equipements pour les collèges et lycées publics ou privés et/ou équipements utilisés par les adhérents des clubs labellisés.

Participation au fonctionnement utilisation des installations du collège de Vulbens par les clubs labellisés.

Ce qui existe déjà → gymnases CCG :

- De Staël
- Collonges
- Valleiry

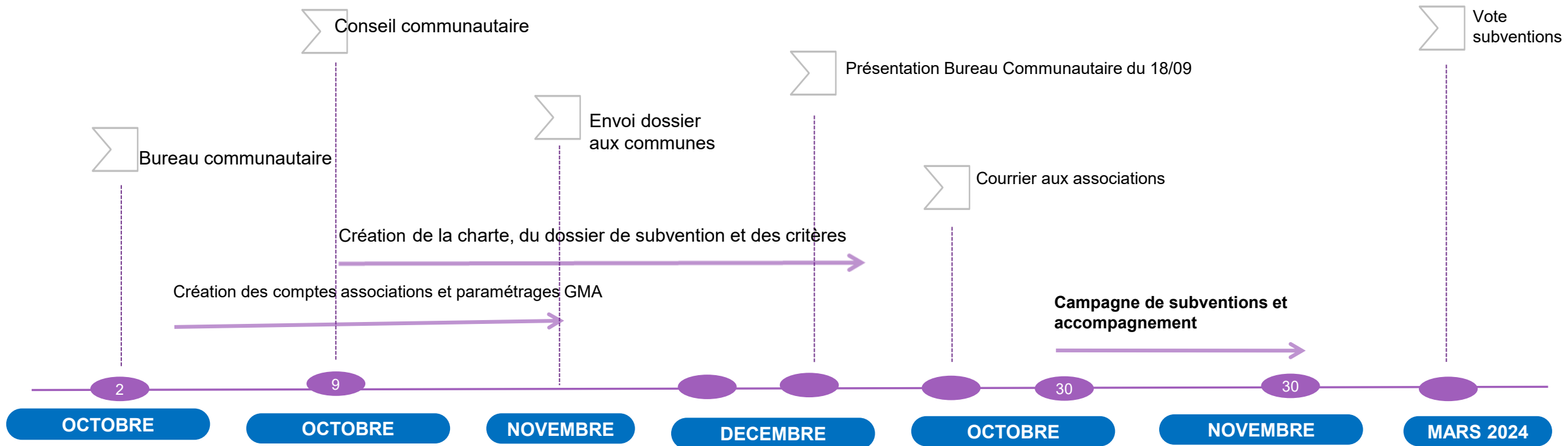
Fonds de concours équipements :

- Piste d'athlétisme
- Terrain de rugby (jeu ballon, javelot)
- Salle d'activité Paguette
- Burgondes
- Plateau du Léman

Fonds de concours équipements :

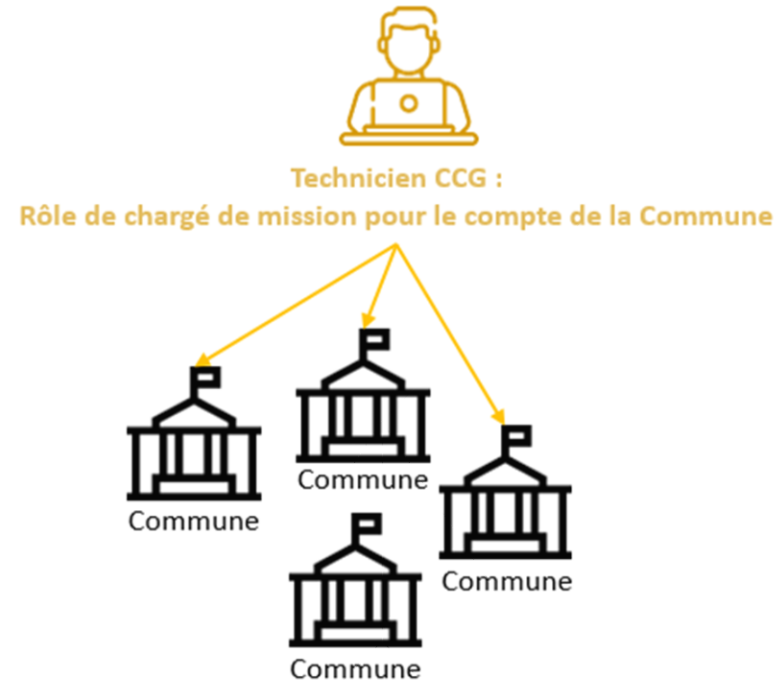
- Piste d'athlétisme ASJ74
- Terrain de rugby
- Salle d'activité Paguette ASJ74
- Léman Hand
- Dojo Judo
- Burgondes Basket
- Halle des sports Ecole de vélo ...
- Tout autre équipement accueillant scolaire et/ou clubs labellisés

## 6. Subventions : planning de mise en œuvre



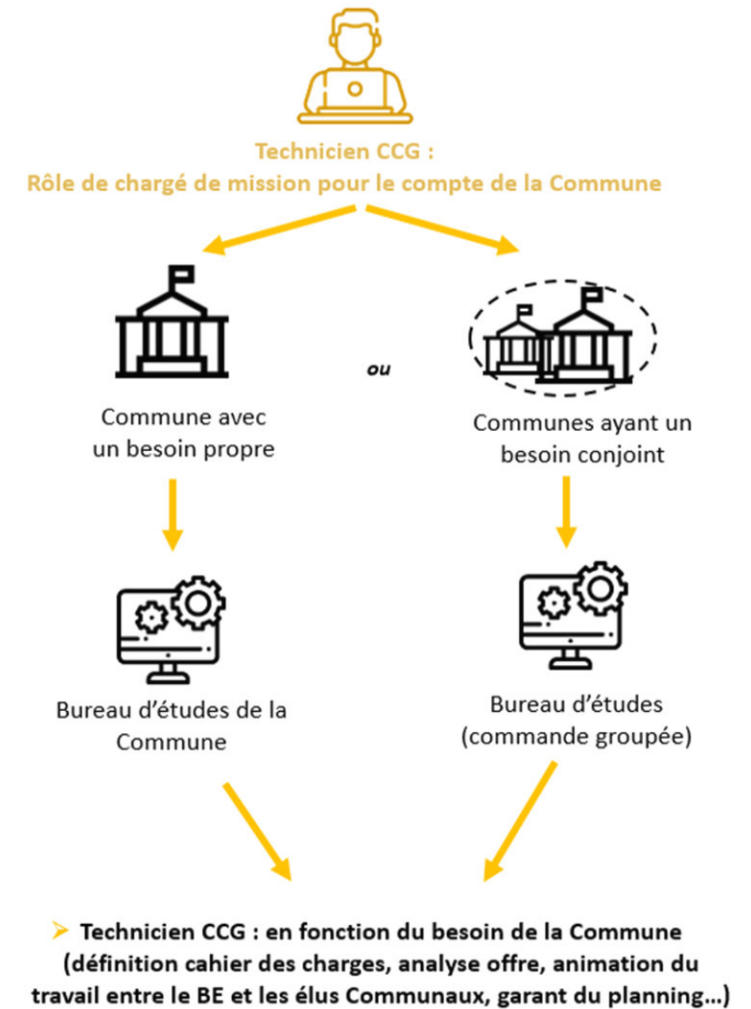
## Aménagement Service commun PLU

### 1) Socle commun



- Ateliers thématiques et / ou par secteurs stratégiques, typologie de communes, zonage PLU, etc.
- Ingénierie conseil en amont de l'évolution des PLU : modification, révision, mise en compatibilité, AMO études urbaines

### 2) Accompagnement Communes – bureau d'études



# Aménagement

## Service commun PLU

### Fonctionnement



- Ateliers thématiques et / ou par secteurs stratégiques, typologie de communes, zonage PLU, etc.
- Ingénierie conseil en amont de l'évolution des PLU : modification, révision, mise en compatibilité, AMO études urbaines

Exemples : délibération Taxe Aménagement, périmètre d'études

Financement  
0,6 ETP [39 000 €]

### Option retenue par les communes :

- 40% CCG [15 600 € /an]
- 60 % Communes adhérentes (à priori 15 communes hors Bossey et Savigny) → forfait 1560 € /an

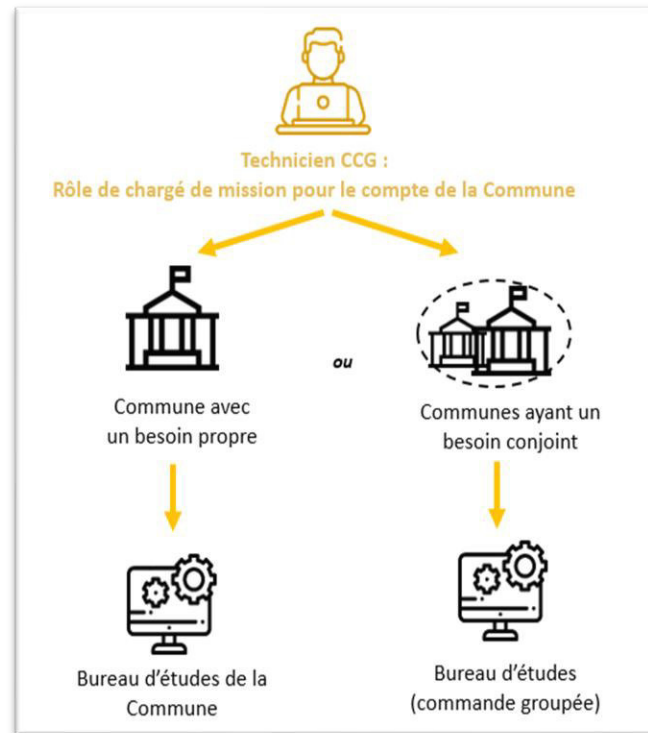
### Thématiques :

- Eau et assainissement
- Densité
- Stationnement
- Etc.

# Aménagement

## Service commun PLU

### Fonctionnement



12 communes intéressées

### Financement

0,4 ETP [26 000 €]

- **Tarif accompagnement modification: 15 % avec minimum de 2 000 €**
  - Tarif procédure modification simplifiée : 5000€ <> 8000 €
  - *Coût CCG : minimum à 2000 €*
  - Tarif procédure modification droit commun BE : ~ 30 000 €
  - *Coût CCG : ~ 4 500 €*
- **Tarif accompagnement révision: 15 %**
  - Tarif procédure révision générale BE : ~ 60 000 €
  - *Coût CCG : ~9000 €*
  - Tarif procédure révision allégée BE : ~ 10 000 €
  - *Coût CCG : minimum à 2500 €*

# Aménagement

## Service commun PLU

| Communes            | évolutions envisagées                                                | échéances              | bureau d'études ? |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|
| Chevrier            | révision allégée<br>OU<br>révision générale                          | avant fin mandat       | non               |
| Feigères            | révision générale<br>OU<br>révision allégée<br>OU<br>modification DC | fin 2023               | oui               |
| Saint-Julien        | révision générale<br>OU<br>révision allégée                          | fin 2023               | non               |
| Chênex              | révision allégée                                                     | début 2024             | non               |
| Archamps            | modification simplifiée<br>OU<br>modification DC                     | 2024                   | oui               |
| Présilly            | modification simplifiée<br>OU<br>modification DC                     | fin 2023               | oui               |
| Neydens             | révision allégée                                                     | en cours depuis 1 an   | oui               |
|                     | modification droit commun                                            | 2024                   |                   |
| Jonzier             | révision allégée<br>OU<br>révision générale                          | fin 2023               | non               |
| Vulbens             | révision allégée<br>OU<br>révision générale                          | 2 ème semestre 2024    | non               |
| Valleiry            | modif simplifiée                                                     | en cours depuis 2 ans  | oui               |
|                     | révision allégée                                                     | en cours depuis 1 an   |                   |
|                     | revision allégée                                                     | fin 2023               | non               |
| Viry                | révision générale                                                    | fin 2023               | non               |
| Vers                | modification générale ou de droit commun                             | lancement octobre 2023 | oui               |
| Beaumont            | non-adhésion                                                         |                        |                   |
| Dingy               |                                                                      |                        |                   |
| Collonges-ss-Salève |                                                                      |                        |                   |
| Savigny             | non-réponse                                                          |                        |                   |
| Bossey              |                                                                      |                        |                   |

# Mobilité

## Omnia / Projet de P+R

### **Rappel :**

- 2019 : Groupe de travail avec le canton de Genève, le SMAG, l'ATMB depuis 2019 pour développer un P+R sur le parc, tant pour améliorer l'accès à Genève qu'à l'aéroport.
- 2020 : Etude d'opportunité de la CCG confiée à CITEC. Identification de 4 positionnements.
- 2021 : Orientation sur un P+R provisoire en lieu et place du parking du centre de convention, pendant sa phase de chantier. Archparc a mis en place des services (location vélo, conciergerie).
- 2022 : propositions d'itinéraires des lignes 44 et 62 à Collonges et Archamps nécessitant des aménagements complémentaires.
- 2023 : Etude d'accessibilité P+R confiée à CITEC en 2023.

**Le projet de prolongement de lignes de bus transfrontalières amène de nouvelles réflexions (itinéraire, mesures d'accompagnement, projets de voirie sur RD)**



300 places chacun  
Mutualisation pour  
cinéma  
Autorisation et  
compensation  
financière attendue

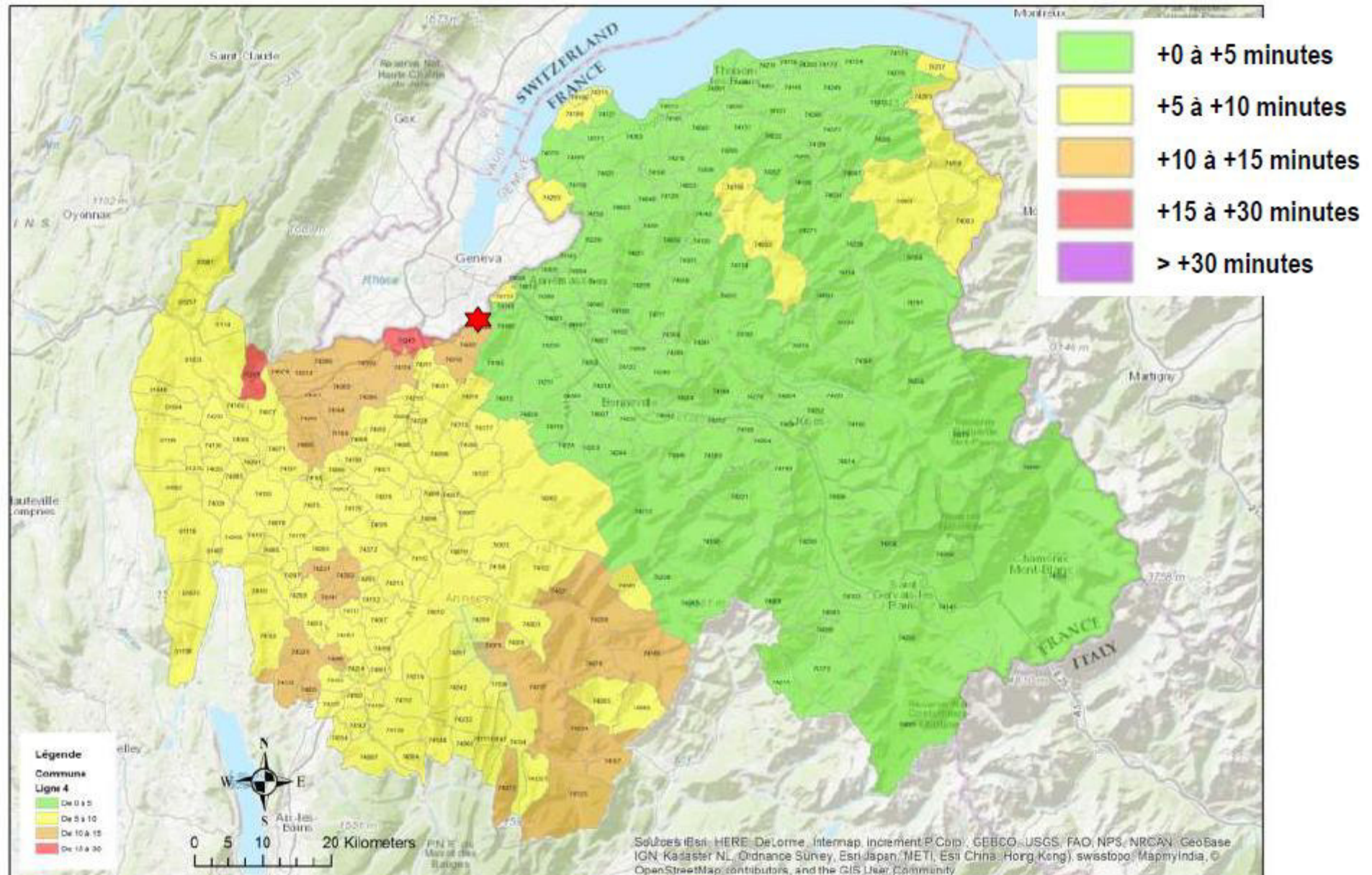
Parking Centre de  
Convention actuel

Terrain 3 000 m<sup>2</sup> à  
côté du Centre de  
Convention

Entrée du parc

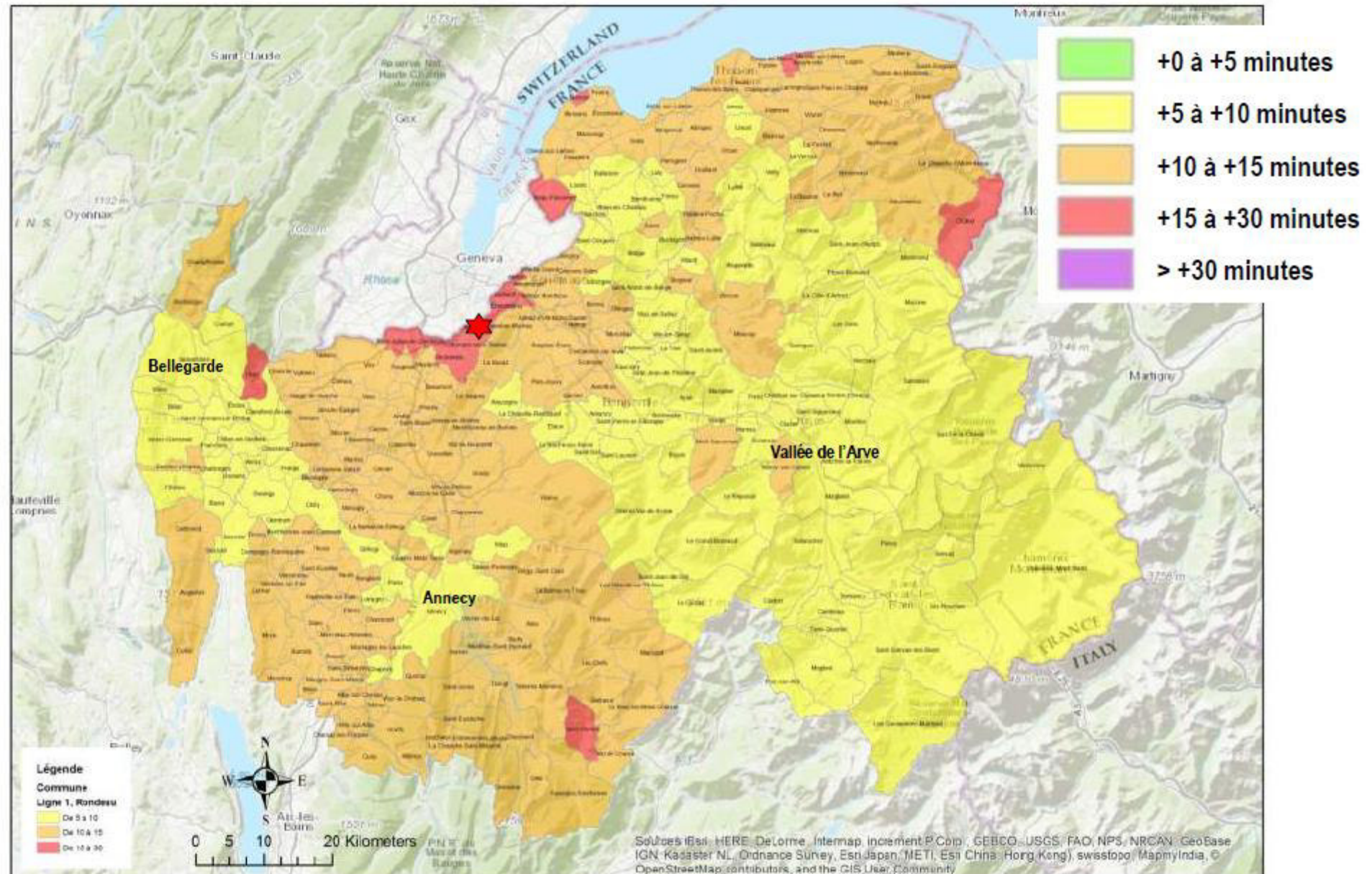
# Différences de temps vers ZIPLO via autoroute (liaison 4)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9



# Différences de temps vers Carouge-Rondeau (liaison 1)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9



# Résumé des différences de temps

1

## Voiture+Park+Ride par rapport à TC seul (LEX ou T72)

2

- Vers Bachet : P+R peu attractif sauf depuis Annecy et le haut de la vallée de l'Arve

3

## Voiture+Park+Ride par rapport à Voiture seule

4

- Vers Carouge : Temps presque compétitifs depuis la Vallée de l'Arve, Annecy et Bellegarde

5

6

- Vers Acacias : Temps peu compétitifs car progression TC difficile

7

8

- Vers Praille : Temps presque compétitifs seulement depuis la Vallée de l'Arve

9

- Vers ZIPLO : Différences de temps de moins de 5 minutes depuis la Vallée de l'Arve et le Chablais, **mais fiabilité de l'horaire très faible !**

### En résumé:

Annecy, Bellegarde et la vallée de l'Arve sont les bassins d'origine privilégiés du P+R Archamps.

La destination qui fait perdre le moins de temps en Voiture+Parc+Ride est la ZIPLO.

# Frontaliers par commune de domicile selon l'INSEE et l'OCSTAT en 2016

1

Deux sources de données :

2

**INSEE : 74'348 résidents travaillant à GE**

**OCSTAT : 80'232 permis frontaliers**

3

(y compris les Suisses et Internationaux)

(y compris ceux qui ne sont plus actifs)

4

La comparaison commune par commune donne des chiffres très proches.

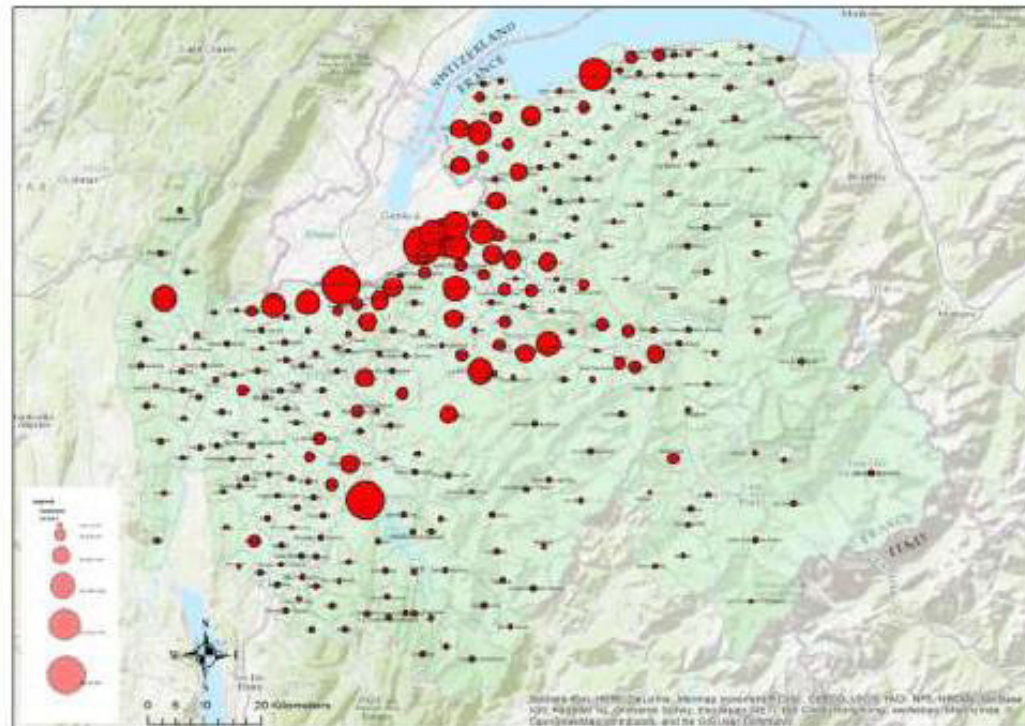
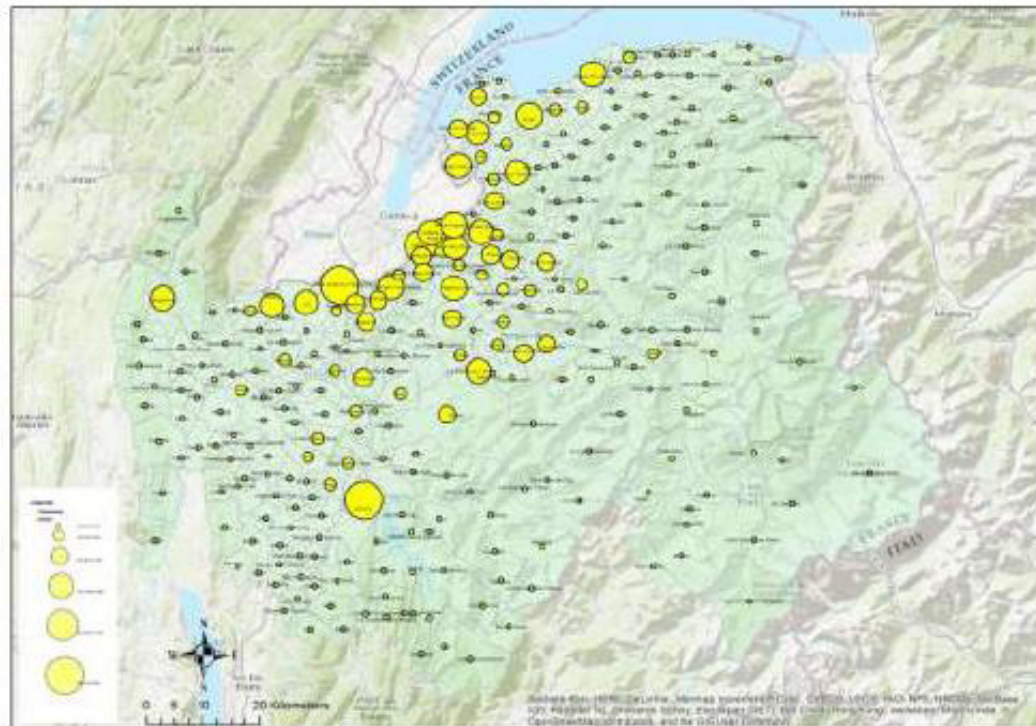
5

6

7

8

9



# Calcul de l'attractivité du P+R en fonction des différences de temps

1

## Hypothèse :

2

L'attractivité d'un P+R sur un déplacement domicile-travail dépend en premier lieu de la différence de temps entre le temps via le P+R et le temps direct tout voiture ou tout TC selon la courbe suivante :

3

4

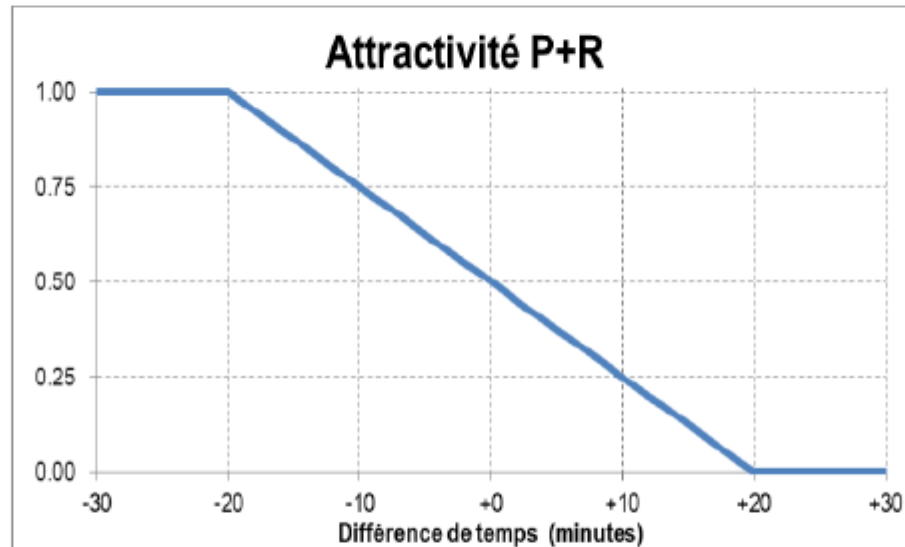
5

6

7

8

9



L'attractivité du P+R est de 1 (100%) lorsque le temps via le P+R est inférieur de 20 minutes.

L'attractivité du P+R est de 0,5 (50%) lorsque les temps sont égaux (0).

L'attractivité du P+R est nulle (0 = 0%) lorsque le temps via le P+R est supérieur de 20 minutes.

Exemple :

Entre Annemasse et l'arrêt Mouettes, la différence de temps est de +11', soit une attractivité de 0,24, ce qui donne un potentiel de 54 actifs sur les 240 Annemassiens qui travaillent à proximité. (24%)

# Réseau TC actuel

1

Actuellement les lignes 44 et 62 relient Genève à Collonges.

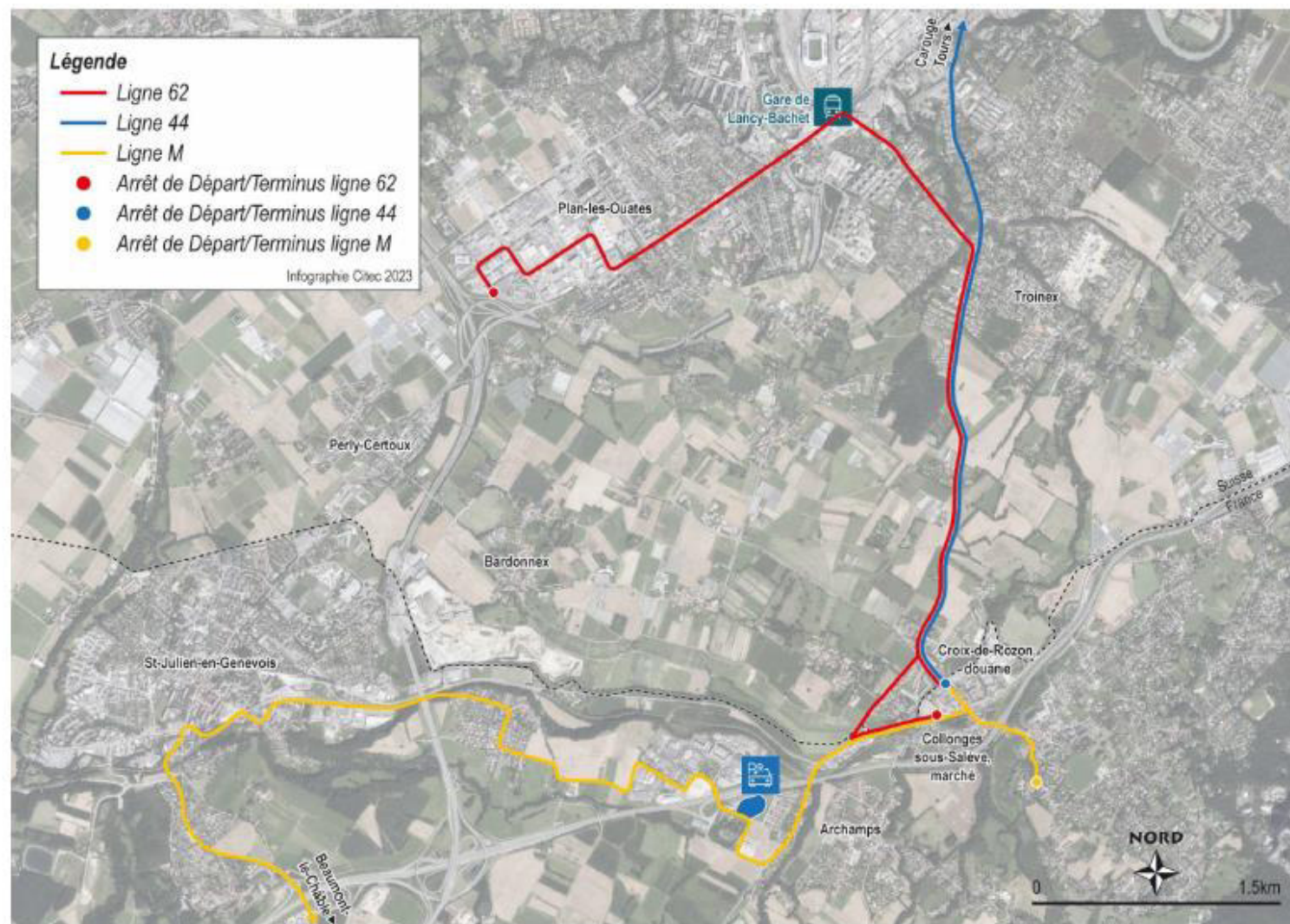
2

La ligne M dessert déjà l'emplacement du futur P+R.

3

4

5



# Proposition 3 : Liaisons sur Carouge – Vernets et sur Bachet – ZIPLO

## Proposition no 3

Ligne 44 : Archamps – Vernets matin et soir  
Croix-de-Rozon – Vernets jour et w-e

Ligne 62 : Archamps – ZIPLO matin et soir  
Archamps – Bachet jour et w-e

+618'000 CHF / AN  
+159'000 CHF / AN

### Avantages :

Connections avec le tram

Connections avec le LEX

PAV+ZIPLO desservis = plus de clients !

### Inconvénients :

Deux points durs à résoudre

Taille du parking

Mise en service : 400 pl.

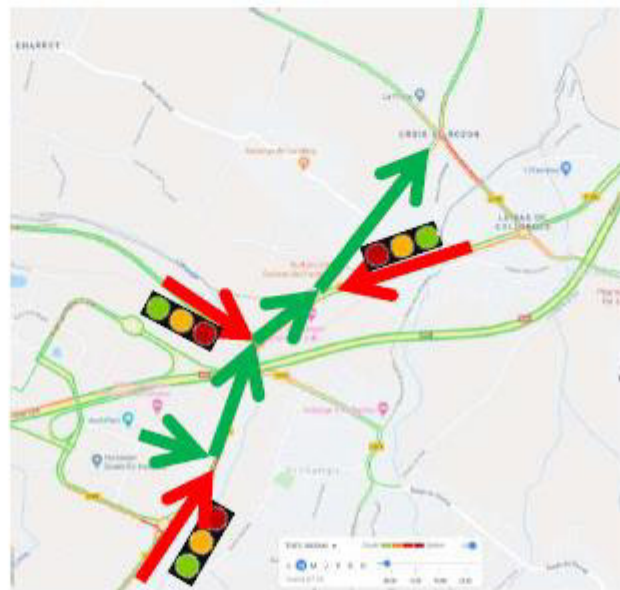
Moyen terme : 800 pl.

Long terme : 1300 pl.



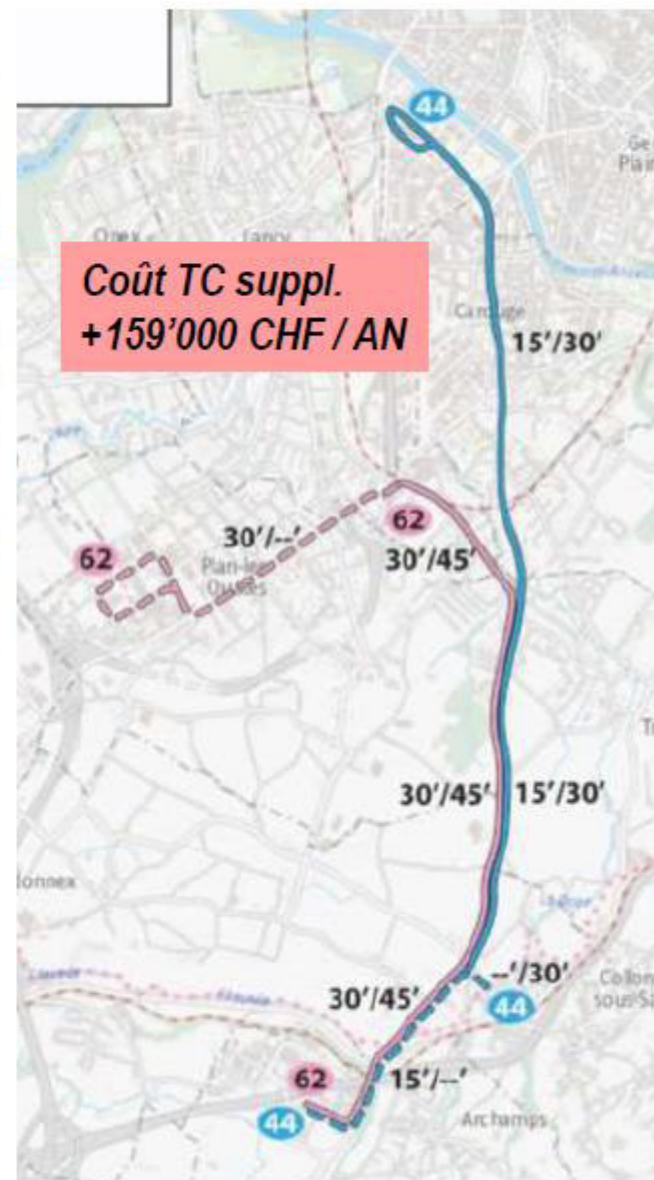
# Recommandation : P4 + Onde verte bus + lignes 44+62

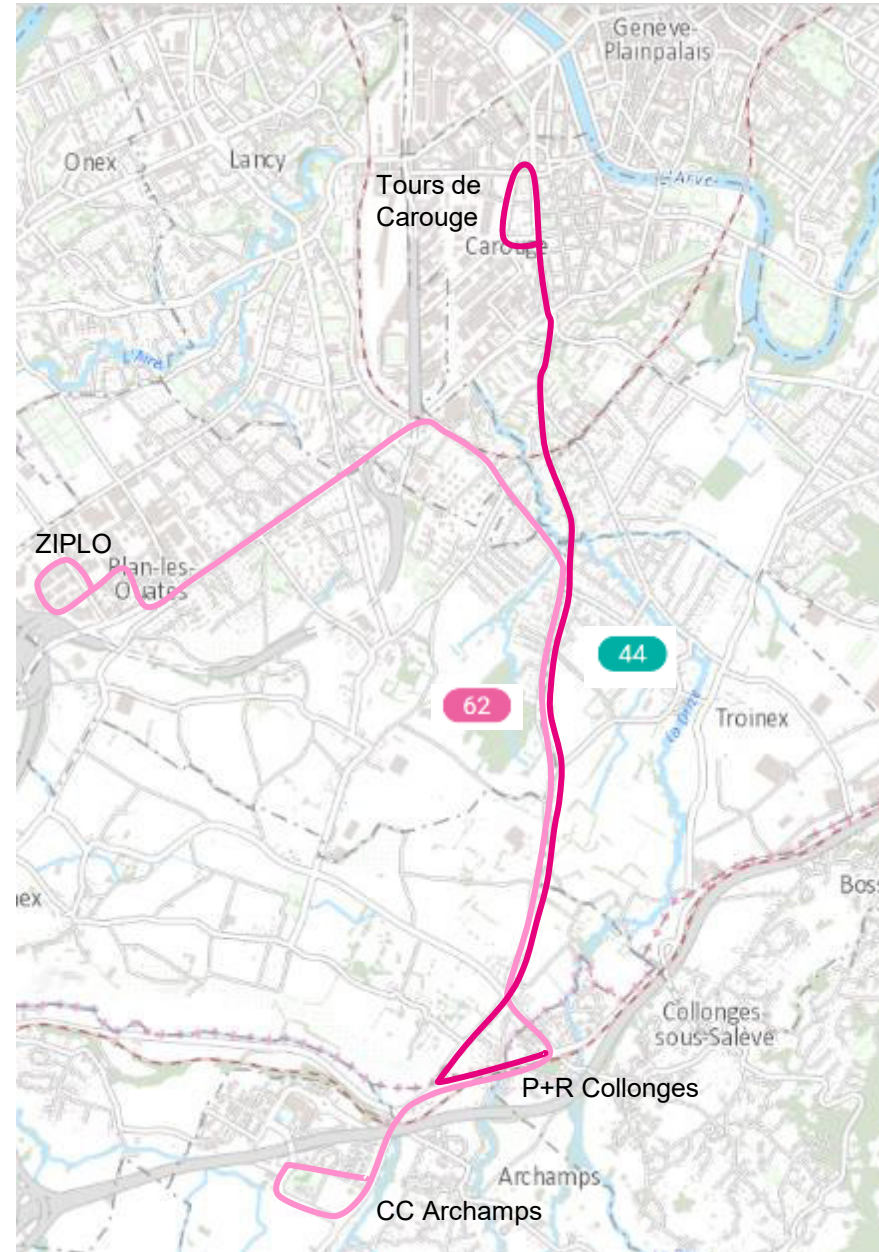
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9



Taille du parking  
Mise en service : 400 pl.  
Moyen terme : 800 pl.  
Long terme : 1300 pl.  
Coût : 1 M€

Coût 3 carrefours  
150'000 €





Cadences :  
44 : 15'/30'/60'  
62 : 15'/30'/60'

# Mobilité

## Omnia / Projet de P+R

### Contexte :

- 2023 : Etude de faisabilité d'une voie d'accès au parc depuis le pont de Combe afin de réduire le temps de parcours
- Projet Omnia dans le bâtiment Alliance : Possibilité d'acquérir des places de parking en sous sol

### Proposition de gestion HPS – Variante Voie bus supplémentaire

1  
2  
3  
4  
5

Elargissement et ajout d'une voie bus pour faciliter l'écoulement

→ Bus prioritaire sur les voitures pour l'insertion avant le giratoire

→ ~2 min de gagnées sur le tronçon avant le giratoire



Solutions en mobilité

# Mobilité

## Omnia / Projet de P+R



Figure 1: Plan de la zone

Parcours du bus :  
Voie à créer en **orange**  
Voie existante en **bleu**

L'enquête parcellaire montre que ces emplacements réservés impactent plusieurs parcelles :

- Foncier privé sous gestion d'Archparc, qui est moteur dans ce projet
- Foncier privé sous gestion ATMB, inutilisé à ce jour
- Domaine public autoroutier concédé, inutilisé à ce jour

**Mobilité**

**Omnia /  
Projet de  
P+R**

## AVANCEMENT DU PROJET

REPRISE DE L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT AVEC DES FAÇADES NEUVES



# AVANCEMENT DU PROJET

REPRISE DE L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT AVEC DES FAÇADES NEUVES



Projet de  
P+R dans  
bâtiment  
OMNIA

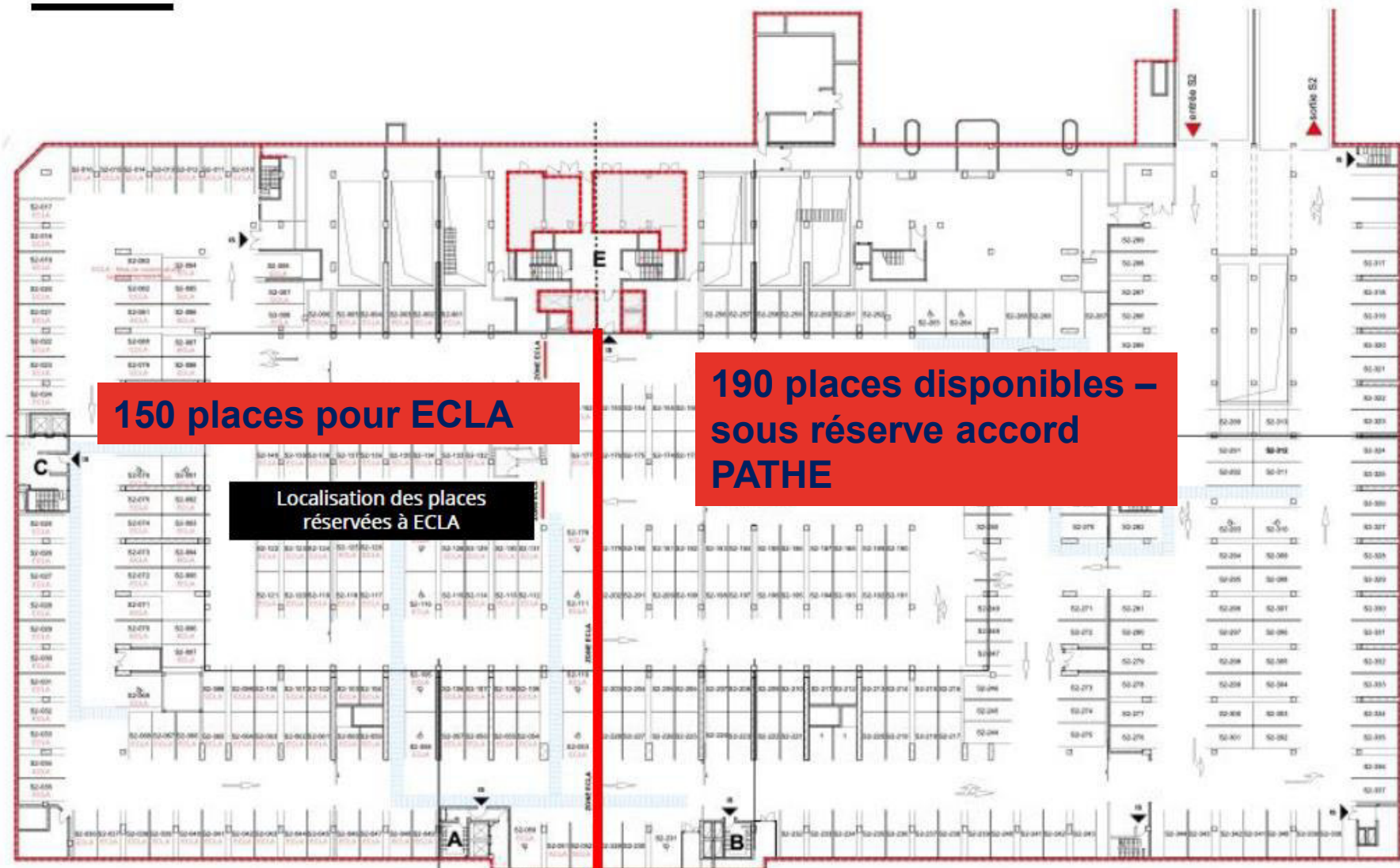


Mobilité

Omnia /  
Projet de  
P+R

# COMMERCIALISATION PARKING

PLAN SS2



150 places pour ECLA

Localisation des places  
réservées à ECLA

190 places disponibles –  
sous réserve accord  
PATHE

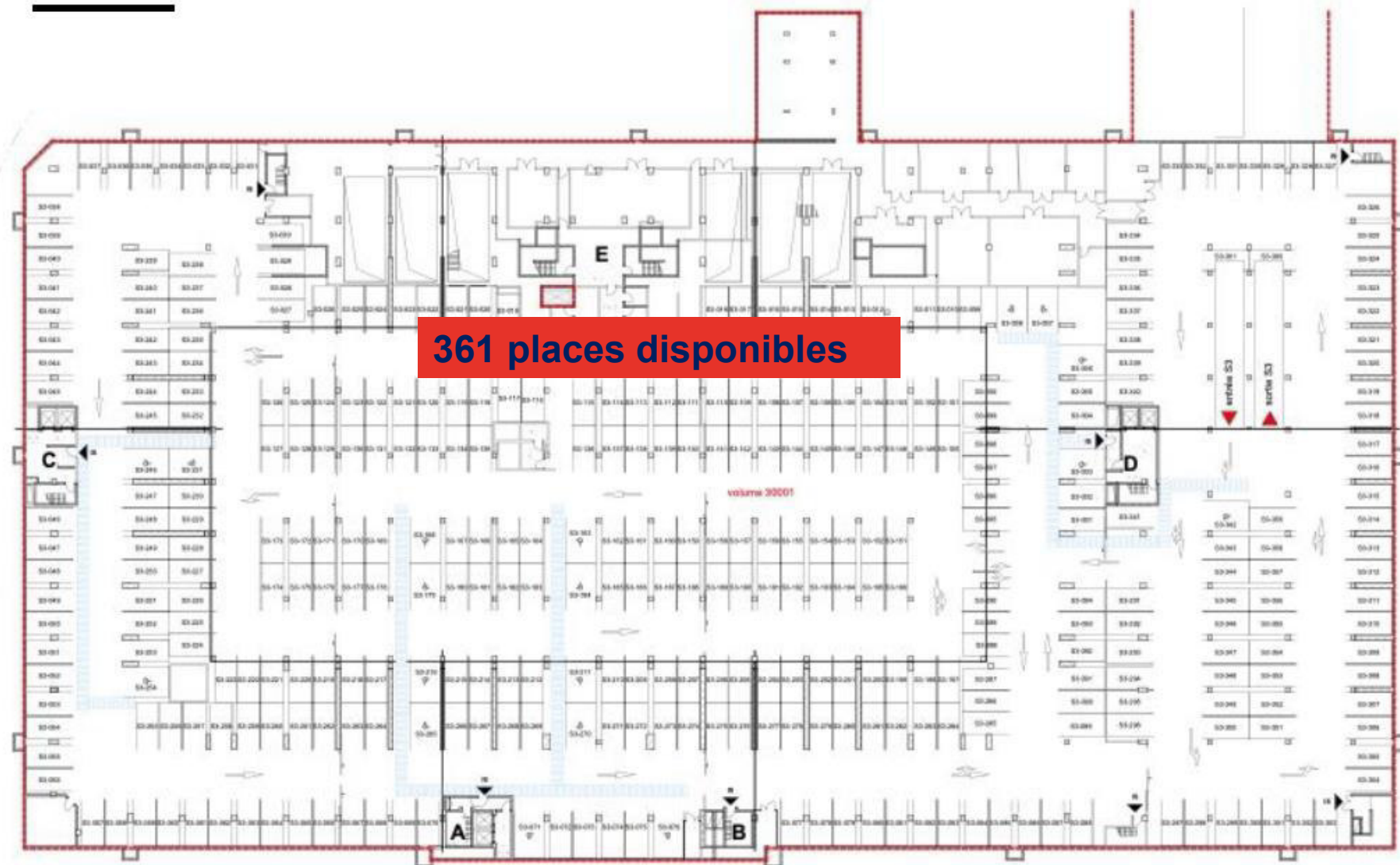
# COMMERCIALISATION PARKING

PLAN SS3



Mobilité

Omnia /  
Projet de  
P+R



# Mobilité

## Omnia / Projet de P+R

### ENJEUX

- Places vendues au prix de revient (foncier + travaux de mise au norme) : environ 10 000 € / place.
- Intérêt du SMAG pour acheter des places (extension des constructions sur les parkings en surface + besoins stockages).

Politique du Département à cofinancer les P+R : viser 50 % de cofinancement.

### PROPOSITION

Acquérir le sous-sol 3 comportant 361 places :

- Soit en commun avec le SMAG.
- Soit uniquement CCG si cofinancement important du Département.